

Fiche de vœux palier seconde

Phase principale d'affectation 2022

A COMPLÉTER PAR LES REPRESENTANTS LEGAUX DE L'ÉLÈVE POUR UNE DEMANDE :

- ◆ d'affectation en première technologique ;
- ◆ d'affectation en première professionnelle ;
- ◆ de réorientation en seconde professionnelle, première année de CAP ⁽¹⁾ ;
- ◆ de maintien ou doublement exceptionnel.

➤ Pour une demande de passerelle vers une première technologique ou une première professionnelle, compléter **également** le dossier « Passerelle » remis par l'établissement actuel de l'élève.

Sur le site académique - www.ac-nantes.fr rubriques « scolarité, études et examens », « orientation et accès à l'enseignement supérieur », « information, orientation et affectation » :

- Les Informations sur la procédure d'affectation 2022 et les documents à télécharger

- Les MENTIONS LEGALES sur les obligations réglementaires en matière de droit et d'information aux familles sur la procédure d'affectation post-troisième et post-seconde

A remettre à l'établissement actuel de l'élève avant le mardi 31 mai 2022

Identité de l'élève	Nom : _____ Prénom : _____ N° Identifiant national de l'élève (INE) : _____ F G Date de naissance : _____ Établissement actuel de l'élève : _____ Boursier (année en cours) : Oui Non					
Représentants légaux	<u>1er représentant légal :</u> Nom - Prénom : _____ Adresse - Code postal - Ville : _____ Téléphone : _____ Mél : _____	<u>2nd représentant légal :</u> Nom - Prénom : _____ Adresse - Code postal - Ville : _____ Téléphone : _____ Mél : _____				
Scolarité actuelle de l'élève	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> 2^{de} générale et technologique ou spécifique 1^{re} générale Terminale CAP Spécialité : RFI⁽³⁾ Langue vivante A : _____ </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> 2^{de} professionnelle Spécialité : 1^{re} technologique Série : Dispositif MLDS⁽²⁾ Langue vivante B : _____ </td> <td style="width: 33%; vertical-align: top;"> 1^{re} année de CAP Spécialité : 1^{re} professionnelle Spécialité : PREPA Apprentissage (PREA IV et V) </td> </tr> </table>			2 ^{de} générale et technologique ou spécifique 1 ^{re} générale Terminale CAP Spécialité : RFI ⁽³⁾ Langue vivante A : _____	2 ^{de} professionnelle Spécialité : 1 ^{re} technologique Série : Dispositif MLDS ⁽²⁾ Langue vivante B : _____	1 ^{re} année de CAP Spécialité : 1 ^{re} professionnelle Spécialité : PREPA Apprentissage (PREA IV et V)
2 ^{de} générale et technologique ou spécifique 1 ^{re} générale Terminale CAP Spécialité : RFI ⁽³⁾ Langue vivante A : _____	2 ^{de} professionnelle Spécialité : 1 ^{re} technologique Série : Dispositif MLDS ⁽²⁾ Langue vivante B : _____	1 ^{re} année de CAP Spécialité : 1 ^{re} professionnelle Spécialité : PREPA Apprentissage (PREA IV et V)				

⁽¹⁾ ATTENTION : la demande de réorientation en 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP est accessible uniquement aux élèves actuellement scolarisés en 2^{de} générale et technologique ou spécifique, 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP.

⁽²⁾ Mission de lutte contre le décrochage scolaire

⁽³⁾ Retour en formation initiale

INFORMATIONS AUX REPRESENTANTS LEGAUX

Phase principale d'affectation

Palier seconde

**Saisie des vœux sur AFFELNET Lycée par l'établissement actuel de l'élève :
du lundi 9 mai au lundi 13 juin - 12h**

Demande en PREMIERE TECHNOLOGIQUE dans un établissement public de l'éducation nationale ou de l'agriculture

Démarches	Affectation en fonction de :
Avant le mardi 31 mai 2022 : compléter la fiche de vœux (pages 1 et 3) et la remettre à l'établissement actuel de l'élève.	- la capacité d'accueil ; - si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places offertes, prise en compte des résultats scolaires (notes de l'année en cours).
Exceptions pour les formations suivantes : 1 ^{re} Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD), 1 ^{re} Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR), 1 ^{re} Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A) ➤ Se renseigner auprès de l'établissement actuel de l'élève sur les démarches à effectuer.	
DEMANDE DE PASSERELLE Au plus tard le mardi 31 mai 2022 : Compléter également le dossier "Passerelle vers une 1 ^{re} technologique" et le remettre à l'établissement actuel de l'élève.	
	Affectation en fonction de : - la capacité d'accueil ; - l'avis du chef d'établissement d'origine ; - si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places offertes, prise en compte des résultats scolaires (notes de l'année en cours).

Demande en PREMIERE PROFESSIONNELLE dans un établissement public de l'éducation nationale ou de l'agriculture

Démarches	Affectation
Avant le mardi 31 mai 2022 : compléter la fiche de vœu (pages 1 et 3) et la remettre à l'établissement actuel de l'élève.	- Une priorité est donnée aux élèves actuellement inscrits dans une 2^{de} professionnelle en lien avec la spécialité de 1^{re} professionnelle demandée. Exemple : 2^{de} pro famille de métiers de la relation client vers la 1^{re} métiers de l'accueil. - Il sera également tenu compte de la capacité d'accueil offerte dans la spécialité de 1^{re} et si l'élève demande cette affectation dans ou en dehors de son établissement actuel. - Pour l'élève souhaitant formuler des vœux hors de son établissement : se renseigner auprès de son établissement actuel pour connaître les modalités et être accompagné.
Exceptions pour les formations suivantes : 1 ^{re} professionnelle « Métiers de la sécurité », 1 ^{re} professionnelle « Conduite et gestion de l'entreprise hippique », 1 ^{res} professionnelles du LP maritime J. Cassard - Nantes ➤ les demandes devront être adressées directement à l'établissement souhaité.	
DEMANDE DE PASSERELLE Au plus tard le mardi 31 mai 2022: compléter également le dossier "Passerelle vers la 1 ^{re} professionnelle" et le remettre à l'établissement actuel de l'élève.	
	Affectation en fonction : - des places restées disponibles après traitement des candidatures prioritaires ; - des résultats scolaires de l'élève (année en cours) ; - de l'avis du chef d'établissement d'accueil.

Demande en PREMIERE GENERALE en établissement public

S'adresser à l'établissement actuel de l'élève pour les démarches à effectuer.

Demande en PREMIERE (technologique, professionnelle et générale) vers un établissement privé

Prendre contact directement avec l'établissement souhaité

Demande de réorientation ou de doublement en 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP

En établissement public : l'affectation dépend d'un barème établi selon des critères académiques.
 ➤ Compléter la fiche de vœux (pages 1 et 3) et la remettre à l'établissement actuel de l'élève **avant le mardi 31 mai 2022.**

En établissement privé : chaque établissement organise son propre recrutement et définit ses propres critères.
 ➤ Compléter la fiche de vœux (pages 1 et 3), la remettre à l'établissement actuel de l'élève **avant le mardi 31 mai 2022**
 ET prendre contact directement avec l'établissement demandé.

Nom :

Prénom :

Classe :

VŒUX D'AFFECTATION

**Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux maximum.
1 vœu d'affectation = 1 formation + 1 établissement**

Vœu(x) de 1^{re} technologique : indiquer la série. Pour un vœu de 1^{re} STL, préciser la spécialité.

Vœu(x) de 1^{re} professionnelle : préciser la spécialité.

Vœu(x) de seconde GT : ne pas préciser l'enseignement optionnel, à l'exception de « Création Culture Design » et « Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR)

Vœu(x) de 1^{re} année de CAP, 2^{de} bac pro. : préciser la spécialité ou la famille de métiers ainsi que le statut de la formation (scolaire ou apprentissage).

Rang vœu	Vœux Intitulé complet de la formation	Statut Scolaire ou apprentissage	Etablissement Préciser le nom et la commune	Dérogation (1) <i>(uniquement pour les vœux de 2^{de} GT dans établissement hors secteur)</i>	Partie établissement : Avis du chef d'établissement d'origine (2)
1				Oui Non	TF F PF
2				Oui Non	TF F PF
3				Oui Non	TF F PF
4				Oui Non	TF F PF
5				Oui Non	TF F PF
6				Oui Non	TF F PF
7				Oui Non	TF F PF
8				Oui Non	TF F PF
9				Oui Non	TF F PF
10				Oui Non	TF F PF

Situation médicale connue :

oui

L'établissement actuel de l'élève envoie les éléments justificatifs au médecin conseiller technique de la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) dont relève l'établissement actuel de l'élève.

non

Signature des représentants légaux : A, _____ le,	Signature du chef d'établissement : A, _____ le, Signature : Cachet de l'établissement :
--	---

(1) Dérogation : Si vous cochez OUI, vous devez également compléter la fiche "Demande de dérogation en 2^{de} GT dans un lycée public hors secteur".

(2) A renseigner uniquement pour des vœux en 1^{re} année de CAP, 2^{de} professionnelle, 2^{de} GT option Création culture design, 2^{de} spécifique STHR.

Nom :

Prénom :

Classe :

Réservé à l'établissement d'origine

Points de vigilance :

- Les demandes de réorientation en 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP sont accessibles uniquement aux élèves actuellement scolarisés en 2^{de} GT ou spécifique, 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP.
- Pour les demandes de passerelle vers une première technologique ou une première professionnelle, les représentants légaux doivent compléter **également** un dossier « Passerelle ».

Aide à la saisie des vœux dans Affelnet Lycée

• Code zone géographique de l'élève :

pour les élèves candidats uniquement à une 1^{re} technologique ou à une 1^{re} professionnelle, saisir "00000000 NON DEF"

• Résultats scolaires de l'élève : reporter la moyenne sur 20 des notes de l'année en cours.

- Elèves scolarisés en 2^{de} GT et 1^{re} GT : saisir les notes dans les cases 1 à 10.
- Elèves scolarisés en 2^{de} pro, 1^{re} pro, 1^{re} année de CAP, élèves de la MLDS (APF IV et V) et prépa apprentissage (PREA IV et V) : saisir les notes dans les cases de 1 à 16 selon les disciplines concernées.

Case	Disciplines	Notes
1	Français	
2	Histoire-géographie	
3	LVA	
4	LVB	
5	Mathématiques	
6	Physique-chimie	
7	SVT	
8	SES	
9	SNT	
10	EPS	
11	Mathématiques, sciences physiques et chimiques	
12	Prévention Santé Environnement	
13	Arts appliqués et culture artistique	
14	Enseignement technologique - professionnel	
15	Biologie	
16	Education socio-culturelle	

• Prise en compte des résultats scolaires de l'élève qui formule des vœux vers une 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP en établissement public :

- évaluations des disciplines

Les notes saisies par l'établissement d'origine seront automatiquement converties en points sur les champs disciplinaires (comme pour le palier 3^e) par l'application Affelnet Lycée.

- évaluations des compétences du socle

Les évaluations concernant les 8 compétences du socle commun seront automatiquement positionnées par Affelnet lycée au niveau "Maîtrise satisfaisante" d'une valeur de 40 points.